

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PROCÈS -VERBAL
DÉPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU JEUDI 23 MAI 2024 2024-03

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

**Présents :** SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DESTRUHAUT Thierry, DESPAGNET Guillaume, LARGEAU Brigitte, HENNOTE Stéphanie, ROTH Odile, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

**Absents :** DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, BREUSSIN Joël et RENARD Jeanne

Madame Stéphanie HENNOTE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

#### ● CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler le contrat de l'agent technique recruté au 1<sup>er</sup> décembre 2023, pour une période de trois mois du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 août 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer un emploi non permanent à temps complet d'agent des services techniques catégorie C pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 août 2024 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service technique.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du matériel et des bâtiments communaux,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 401 correspondant au 9<sup>ème</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie C.

#### ● CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue du contrat de l'agent technique et en raison des besoins du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial, catégorie C, pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux. L'agent pourrait être nommé responsable prévention des agents de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un poste permanent au grade d'adjoint technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- l'agent sera chargé de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

### ● CONVENTION OCCUPATION DE TERRAINS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le terrain de moto-cross est situé en forêt communale dont une partie relève du régime forestier (parcelles S57 et S58 ; parcelle forestière 9b). Il propose d'établir une convention d'occupation de terrain entre la commune assistée techniquement de l'Office National des Forêts (O.N.F.) et l'association St MARTIN MX (Motocross) pour une durée de 9 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'établir une convention d'occupation de terrain pour la pratique du Moto-cross en forêt communale relevant du régime forestier, parcelles cadastrées S 57 et S 58, et parcelle forestière 9b, au profit de l'association ST MARTIN MX,
- fixe la durée de la convention à 9 ans à compter de la signature de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention fixant les diverses modalités d'occupation et d'utilisation du site.

### ● PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été voté au dernier conseil un projet d'attribution de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents en poste entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023 remplissant les conditions d'éligibilité.

Cette proposition a été validée par le Comité Technique le 13 mai 2024.

Après en avoir échangé, le conseil municipal, vote à l'unanimité l'attribution de cette prime exceptionnelle. Les montants sont fixés proportionnellement aux revenus des agents durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, selon la quotité de travail et en correspondance avec le montant maximal de la prime pour chaque strate de rémunération, à savoir :

Nombre agents	Temps de travail	Ratio	Montant plafond	Montant proposé
1	Temps plein	100 %	500 €	500 €
2	Temps plein	100 %	800 €	800 €
1	Temps partiel	62,5 %	800 €	500 €
1	Temps partiel	25,7 %	800 €	205 €

La prime sera versée en une seule fois au mois de juin 2024.

### ● CLASSEMENT DES VOIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité doit élaborer le tableau communal de classement des voies (TCV) pour répondre aux dernières obligations de la Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification). Il est nécessaire de nommer les voies sans nom, publiques ou privées ouvertes à la circulation et de certifier la base de données adresses avant le 31 mai (numéro de parcelles et point GPS).

Aujourd'hui, la commune compte plus de 24,07km de voies déclarées (326€/km > 7800€ DSR).

Le Maire présente la proposition de la société GEOPTIS, qui recense et collecte les données pour la création de ce tableau et d'une cartographie de synthèse pour un montant de 5750 € HT.

Après en avoir échangé, le conseil municipal,

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions, décide, à l'unanimité, de confier l'élaboration du tableau communal de classement des voies (TCV) à la société GEOPTIS pour un montant de 5 750 € HT.

#### ● POINTS DIVERS

##### ✓ Équipement des Salles des fêtes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une subvention a été sollicitée et attribuée pour l'investissement du renouvellement de l'équipement du centre culturel et de la Genévrière en tables et chaises. Ce renouvellement s'élève à 14 466 € HT. Le FEC (Fonds d'Équipement des Communes) subventionne la commune pour 11 500 € (80%).

Un habitant de la commune souhaite racheter le mobilier vieillissant de la Genévrière. Les élus proposent un prix de vente à 10 % du matériel neuf, soit 10€ la table sur les 2 sites.

##### ✓ M'agrade

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des modifications des plans pour le local pluridisciplinaire ont été effectuées pour pouvoir prétendre à une subvention européenne (kinésithérapie + ostéopathie). Ces plans ont été approuvés par les prestataires.

Une demande de subvention par le FEDER d'un montant de 88 263 € a été initiée et est en cours de traitement au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine.

Concernant l'avancement des travaux, le Maire confirme que la toiture est en cours de changement, le désamiantage est terminé. Pour l'instant le planning est quasiment respecté.

##### ✓ Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec les apiculteurs de la commune afin de mettre en place des pièges pour lutter contre le frelon asiatique. Il est nécessaire de protéger les ruchers, la population et la biodiversité. Le piégeage des fondatrices doit se faire au printemps, puis à l'automne, la destruction des nids.

Les apiculteurs vont déposer plusieurs pièges fournis par la municipalité pour les tester et envisager de les déployer s'ils sont efficaces.

Un nouveau modèle « harpe » (250 €) pourrait être testé. La demande d'une prise en charge ou subvention à l'Agglomération et au Département est en cours.

##### ✓ Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que 3 assistantes maternelles sont venues à notre rencontre afin de présenter leur projet de MAM. La Maison Banos leur a beaucoup plu car elle présente toutes les commodités nécessaires (terrain, chambres, sanitaires...).

« L'Arche des Petites Graines » regrouperait 3 assistantes qui pourraient accueillir 12 enfants (0 à 3 ans + périscolaire jusqu'à 6 ans).

Le budget équipement prévisionnel des assistantes maternelles est de 11 000 €.

Lors de la visite, il a été constaté la présence de mobiliers et d'affaires personnelles dans la maison. Un contact sera pris auprès des vendeurs pour savoir quelle suite sera donnée.

La CAF a classé la commune comme sous-dotée. Nous allons la solliciter pour connaître les effectifs d'enfants de la commune accueillis dans les crèches de l'agglomération ou assistantes maternelles d'autres communes.

Une réflexion est à poursuivre sur cette opportunité pour la commune.

#### ✓ **Rénovation accès du Hall des Sports**

Monsieur le Maire indique que l'été est propice pour nos agents techniques aux rénovations des bâtiments communaux, avec l'aide des permis citoyens.

Sont programmés les travaux et achats suivants :

- Réparation et peinture du hall des sports / Éclairage extérieur.
- Achat écran affichage alphanumérique et graphique (2,56m x 0,64m) pour 4 580 €.

#### ✓ **Hall des Sports**

Une demande des associations sportives a été faite pour réaménager le hall des sports et installer des gradins supplémentaires (150/200 personnes). Cela permettrait d'accueillir plus de public et répondre aux demandes des fédérations pour des activités de niveau sportif plus important.

Une réflexion est en cours pour vérifier la faisabilité d'un tel agrandissement.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h30.



A collection of handwritten signatures and initials in black, blue, and purple ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to be '1977', 'L. P.', and 'L. P. Paris'.